

MINI-STAGE

EN ENTREPRISE

Découvre aujourd'hui
ton métier de demain !

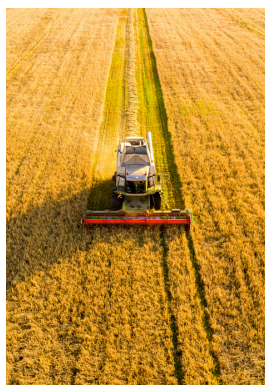


DE 1 JOUR À 5 JOURS EN ENTREPRISE
PARTOUT DANS LE **GRAND EST** !



Secteur d'activité

AGRICULTURE



VITICULTURE



GESTION FORESTIÈRE



PAYSAGE



PARA-AGRICOLE



*Collégiens, lycéens, étudiants :
des opportunités de la 4^e aux études supérieures !*



Un mini-stage, pour quoi faire ?



DÉCOUVRIR UN MÉTIER

Découverte des métiers
agricoles et des pratiques
professionnelles



CONFIRMER SON ORIENTATION

Confirmer son projet
d'orientation, de formation
ou de contrat d'apprentissage



VIVRE UNE EXPÉRIENCE

Se familiariser avec le monde
du travail, observer en condition
réelles les réalités d'un métier



CRÉER DES LIENS

Créer un premier contact
avec un employeur, en vue
d'une future opportunité

Contact

Chambre d'agriculture Grand Est
stageobservation@grandest.chambagri.fr

 **immersion
facilitée**
Plateforme de l'inclusion

 **CHAMBRES
D'AGRICULTURE
GRAND EST**



Profil requis

Pour qui ?

- Collégiens, à partir de la 4^e
- Lycéens en filière générale
- Lycéens en filière technologique
- Étudiants

Conditions préalables

Collégiens et lycéens : pendant les vacances scolaires définies par le [calendrier officiel](#).

Étudiants : en dehors des périodes de cours et d'évaluation des connaissances.

Conditions de stages selon l'âge

- ✓ La signature d'une convention numérique entre l'entreprise et l'intéressé (plus le responsable légal si le stagiaire est mineur).
- ✓ Une démarche entièrement dématérialisée, via la plateforme [Immersion facilitée](#).



Ressources utiles

- [Mon stage découverte](#)
- [Demande de mini-stage - PMSMP : Immersion Facile](#)
- FAQ public scolaire : [Public scolaire](#) | [Assistance Immersion Facilitée](#)
- FAQ entreprise : [Entreprise](#) | [Assistance Immersion Facilitée](#)

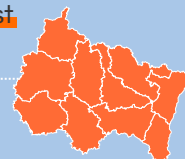


Modalités pratiques

Où ?

Entreprise localisée en [Grand Est](#)

Près de chez vous !



Combien de temps ?

1 jour à 5 jours maximum

consécutif ou non.

- Renouvelable dans la même entreprise (pour une activité différente) ou dans une autre entreprise.
- La durée du stage ne peut pas excéder la moitié de la durée des vacances scolaires.



Crédits photos et illustrations : Freepik, Getty Images, Getty Images Signature.

CONDITIONS DE STAGE SELON L'ÂGE

Âge du jeune	Durée maximale du stage	Durée maximale par jour	Durée minimale de pause	Horaires autorisés
< 14 ans	30 h	6 h	30 minutes	6 h - 20h
14 ans	30 h	7 h	30 minutes	6 h - 20 h
15 ans	35 h	7 h	30 minutes	6 h - 20 h
16 à < 18 ans	35 h	8 h	30 minutes	6 h - 20 h
18 ans et +	35 h	8 h	20 minutes	6 h - 20 h